

REFERENTIEL DE COMPETENCES CADRES ET DIRECTION – FORMATION EN CLINIQUE

Ce référentiel de compétences a été élaboré en 2003, actualisé en 2005 par le groupe de travail constitué des partenaires suivants : Hospices CHUV (VD), CREP-ASI, H+ Formation, HUG (GE), IRSP et de la collaboration de l'ASRIC

1. Prodiguer des soins de niveau performant

- en agissant en tant que praticienne réflexive
- en mobilisant des connaissances approfondies en sciences humaines et en soins dans son domaine de pratique en situations difficiles et complexes
- en garantissant le respect du code de déontologie, de l'éthique professionnelle, des droits des usagers et des lois en vigueur
- en mettant en valeur les compétences des bénéficiaires de soins

2. Encadrer, soutenir et conseiller les membres de l'équipe

- en exerçant un rôle de personne ressource et de conseil
- en encadrant les collaborateurs sur des situations de soins complexes
- en animant des séances d'analyse de la pratique visant la mise en place des solutions lors de situations de soins complexes

3. Elaborer et conduire des projets visant l'assurance et l'amélioration de la qualité des soins

- en exerçant selon l'Art.58 de la LAMal des soins conformes et efficaces
- en tenant compte de l'évolution de la profession, des références professionnelles et institutionnelles
- en coordonnant et en assurant auprès des personnes concernées un suivi de la littérature professionnelle en lien avec son domaine de pratique et avec la réalité de son terrain
- en effectuant des analyses de la qualité des soins
- en questionnant les comportements de routine notamment lors des situations de soins chroniques et/ou complexes
- en analysant les attentes, les demandes et les besoins des bénéficiaires de soins
- en participant à des groupes de travail dans son secteur d'activité en qualité d'expert d'une problématique de santé

4. Initier, structurer et conduire des projets de changement visant l'adéquation de la pratique des soins

- en tenant compte de l'évolution de son service, de l'institution, de la profession, des standards de qualité et des recommandations de « bonne pratique » reconnues et basées sur des preuves
- en soutenant et en renforçant l'engagement des professionnels dans les changements, en accord et avec l'appui des cadres concernés
- en contribuant au maintien des changements mis en place en évaluant les difficultés rencontrées et en proposant des améliorations

5. **Contribuer au développement de la recherche interdisciplinaire en soins**
 - en mettant en évidence les compétences nécessaires à la pratique des soins au travers d'une observation et d'une analyse des prestations dans son domaine de pratique et avec la réalité de son terrain
 - en proposant et participant à des recherches et/ou des études visant l'amélioration de la qualité des soins
 - en communiquant ses travaux, ses réflexions et les résultats de recherche à travers différents moyens de diffusion
 - en soutenant ses collègues pour la publication de leurs expériences

6. **Contribuer au développement des compétences de l'équipe**
 - en favorisant l'identification des besoins en formation de l'équipe au niveau des compétences à acquérir, en collaboration avec l'évaluation faite par les cadres concernés
 - en permettant aux collaborateurs et aux cadres de s'approprier les nouveaux concepts émergeant dans sa profession en mesurant leurs implications pour la pratique des soins
 - en mettant ses compétences au service de ses collègues pour faciliter la mise en place de nouvelles pratiques et/ou concepts
 - en organisant et en dispensant des temps de formations structurés
 - en participant au développement des compétences collectives et à leur diffusion
 - en utilisant ses compétences de médiatrice au profit de l'équipe interdisciplinaire

7. **Maintenir et développer ses compétences dans ses champs d'activités en faisant preuve d'autonomie**
 - en évaluant ses activités et ses compétences en permanence en prenant l'avis du réseau professionnel constitué
 - en créant, en développant et en sollicitant le réseau professionnel constitué
 - en faisant preuve de compétences de négociation
 - en mettant en valeur l'utilité et la plus-value de ses prestations
 - en actualisant ses connaissances et en assurant sa propre formation continue
 - en s'engageant dans la diffusion interne et externe de ses activités